

Souveraineté La Solution inc.

Les conséquences de ne pas se respecter

Pour se faire respecter il faut d'abord et avant tout se respecter soi-même. La langue française, c'est bien beau de dire haut et fort que nous sommes un peuple et que le Québec est le seul endroit dans toutes les Amériques où nous parlons, éduquons et travaillons en français; mais il faut appuyer nos dires. Il faut se diriger nous-même, être les décideurs de la nation; sinon on se fait ridiculiser, et les étrangers prennent avantage de notre inertie (notre manque de courage de s'affirmer officiellement à titre de peuple avec ses frontières, ses dirigeants dans un pays bien à nous).

Situation: Langue française au Québec.

Le porte parole de l'Office de la langue française, sur une radio francophone québécoise, disait qu'il ne pouvait pas parler d'une plainte reçue d'un citoyen qui disait qu'un commerçant qui a pignon sur rue ici, que son site n'a pas de version française. Mais ce porte parole rajoutait que plusieurs commerçants l'appelaient pour de la traduction.

Commentaires

- 1- Nous, payeurs de taxes, payons le salaire et les équipements du bureau de la langue française pour donner des services à un étranger qui s'est implanté ici pour nous vendre son produit et il ne savait pas au départ que nous étions francophones. **C'est aberrant!**

Ce même porte parole rajoutait qu'il y avait des subventions disponibles pour faire la traduction de la langue de l'étranger au français.

- 2- Imaginez un instant que nos taxes et impôts servent à défrayer les coûts pour trouver une solution linguiste à un commerçant chez-nous qui est l'artisan de sa propre situation, et pire nous mettons à sa disposition des subventions; une cerise avec ça!

C'est la conséquence de ne pas se respecter.

Solution

Que tout vote de partis reconnus par le DGEQ lors d'une élection générale et qui ont dans leurs statuts ou plate formes électorales la souveraineté ou l'indépendance, ainsi que toute personne inscrite sur la liste électorale et qui n'a pas exercé son droit de vote ou annule son vote, soit comptabilisé et perçu comme favorable à l'indépendance du Québec, et que le résultat soit automatiquement envoyé à chacun des chefs élus ou pas ou à leurs représentants et soit déposé à l'Assemblée Nationale du Québec et que la lecture soit faite à la première ouverture de l'Assemblée Nationale et que le tout soit un ordre venant du peuple québécois qui exige une discussion de 3 jours sur les enjeux de l'indépendance du Québec et par la suite un vote dans l'Assemblée Nationale.



**Entretien
tiric**

menuiserie intérieur, extérieur, claboard, bardeaux
d'asphalte, céramique plancher flottant, peinture, etc

Estimation gratuite

License : 2269342137

Éric Roberge
819-350-8287